

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 JUILLET 2025 à 19H00**



N°077/2025 – Versement d'une aide financière de 300 € à l'association sportive du Collège Yvon Morandat

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 18 – Excusés avec Pouvoir : 2 – Excusée sans Pouvoir : 5
Absente : 0 – Votants : 20

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 JUILLET, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 juillet 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO),

ETAIENT EXCUSÉS SANS POUVOIR : BOILEAU Marc, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, TRICHOT Patricia.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Une demande d'aide financière a été adressée par l'association sportive du Collège Yvon Morandat pour accompagner financièrement l'association qui a participé au championnat de France UNSS de gymnastique acrobatique à Sarlat du 19 au 21 mai 2025. Une équipe de quatre jeunes dont deux habitants la commune de Saint-Denis-Lès-Bourg s'était qualifiée. Monsieur le Maire précise que les collégiennes ont décroché la médaille d'or.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une aide financière de 150 € par jeune fille de la commune soit 300 €,

VERSE cette participation directement à l'association sportive du collège Yvon Morandat, participation qui sera mandatée au compte 65748.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250709-077-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

